



**E-SOLIDARITÉS**

*L'expertise de notre réseau*

<https://preprod.uniopss.asso.fr/lutte-contre-les-exclusions/journee-contre-la-precarite-energetique-luniopss-porte-trois>

# Journée contre la précarité énergétique : l'Uniopss porte trois propositions pour changer la donne !

📅 Publié le 18 novembre 2025

👤 De Uniopss

**LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

ARTICLE

INFO NATIONALE



A l'occasion de la 5e édition de la JCPE du 18 novembre 2025, l'Uniopss souligne la nécessité d'intensifier l'ambition en matière de rénovation énergétique. Elle plaide, en ce sens, pour plusieurs mesures dans le cadre du PLF 2026 et appelle à soutenir une proposition de loi transpartisane sur les bouilloires thermiques, qui devrait être examinée en janvier 2026. Cette année encore, l'Uniopss est partenaire de la Journée contre la précarité énergétique, pilotée par 19 organisations sociales et environnementales. Objectif : interpeller autour de la précarité énergétique, cette injustice sociale, sanitaire et environnementale qui touche 12 millions de personnes en France.

La précarité énergétique vient en effet aggraver la situation de personnes vulnérables tels que des jeunes précaires en insertion professionnelle, des personnes âgées isolées, des personnes malades, ou encore des personnes de tous âges en précarité économique.

Face à ces constats, l'Uniopss propose 3 actions prioritaires :

En matière de rénovation énergétique, il convient de :

- Revenir aux ambitions initiales de MaPrimeRénov' qui priorise les rénovations globales et les ménages précaires, avec un budget sincère à hauteur de 4 milliards d'euros.
- Soutenir, lors de la prochaine niche transpartisane de janvier 2026, la proposition de loi transpartisane initiée par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, signée par 152 députés issus de 8 groupes politiques. Cette proposition de loi vise à « adapter les logements aux canicules et à protéger leurs occupants », notamment en intégrant la surchauffe du logement dans la définition légale de la précarité énergétique et de la rénovation globale, ou en créant un droit pour les locataires de pouvoir exiger que leur propriétaire installe des volets et des ventilateurs brasseurs d'air.

En matière de précarité énergétique, il convient de :

- Retablir, a minima, les 225 millions d'euros du budget 2024 dédiée au chèque énergie, dans le PLF 2026.

Contacts presse

Valerie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr

**Note d'information du 18/11/2025**

Numéro de fiche  
113.89 Ko